

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° 4/2013

Dans le cadre du système de ventes continu , l'Ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects au Bureau d'Ahfir procédera à la vente aux enchères publiques de :

-(01) Lot de véhicules de tourisme usagés (Ferraille).

La vente aura lieu :

Le 26/02/2013 à 10h30mn pour les véhicules déposés à la fourrière municipale d'Ahfir .

Le lot de Véhicules peuvent être visités au lieu des ventes désigné ci-dessus , pendant jours ouvrables de **9h 30mn à 12 h**.

Les enchérisseurs peuvent prendre connaissance des modalités et conditions particulières de la vente auprès des bureaux des douanes ou au moyen de l'Internet à partir du site de l'Administration : www.douane.gov.ma/vep.

Il convient de signaler que des séances de ventes de véhicules pour la ferraille seront organisées , à l'avenir , chaque Mardi

CONDITIONS PARTICULIERES

- Les véhicules sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que se soit notamment pour défaut de qualité ;
- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication au comptant (en espèce ou par chèque certifié). A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les véhicules adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration altération ou déperdition ne peuvent donner lieu a des dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.
- En outre le service peut s'opposer à l'enlèvement des dites véhicules lorsqu'elle sont reconnues impropres a la consommation par la faute de l'acquéreur ;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une compatibilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise, le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'Achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être

couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des douanes.

**L'Ordonnateur Liquidateur
Yahya LHAMEL**

Liste des véhicules à vendre

AFFAIRE	MARQUE	MLLE	DEPOT	OBSERVATIONS
133/D	Renault 25	sans	fourrière d'Ahfir	FERRAILLE
143/13	Renault 25	584-A-9	idem	FERRAILLE
144/13	Renault Espace	sans	idem	FERRAILLE
154/13	Mercedes 300	23969-A-48	idem	FERRAILLE
156/13	Renault 25	sans	idem	FERRAILLE
163/13	Renault Espace	4FMS 54	idem	FERRAILLE
167/13	Renault Espâce	sans	idem	FERRAILLE
175/13	Opel corsa	P0738 BGG	idem	FERRAILLE
176/13	Opel vectra	9131FGM	idem	FERRAILLE
177/13	Opel vectra	3656 GJY	idem	FERRAILLE
178/13	Volkswagen golf	1412-A-48	idem	FERRAILLE
179/13	Mercedes 300 D	DB 1277	idem	FERRAILLE
180/13	Renault 18	sans	idem	FERRAILLE
184/13	Opel	sans	idem	FERRAILLE
186/13	Renault 18	sans	idem	FERRAILLE
187/13	Renault 25	sans	idem	FERRAILLE
191/13	Renault 25	sans	idem	FERRAILLE
192/13	Volkswagen Jetta	13531-A-48	idem	FERRAILLE
194/13	Renault 18	7275-A-1	idem	FERRAILLE
197/13	Renault 25	sans	idem	FERRAILLE
203/13	Mercedes 300	24970-A-50	idem	FERRAILLE

NB : Liste non definitive